

CONSEIL SYNDICAL DU 08 MARS 2019

2019.004: RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 - ADOPTION

Nombre de bureau en

exercice : 24 sièges

Suffrages : 16 présents dont 4

suppléants Absents : 10 Procurations : 2 Pour : 18

Contre: 0 Abstention: 0

Convocation du 01.03.2019

Etaient présents:

ACCM: Monsieur Guy CORREARD, Madame Nora MEBAREK, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Gilles AYME (suppléant), Monsieur Christian MOURISARD (suppléant), Monsieur Pierre VETILLART (suppléant),

CCVBA: Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant),

TPA: Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Max GILLES, Jean-Claude MARTARELLO,

Etaient excusés:

ACCM: Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Lucien LIMOUSIN,

Monsieur Dominique TEIXIER

CCVBA: Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI,

TPA: Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Michel

PECOUT, Monsieur Bernard REYNES,

Avaient donné procuration :

Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Monsieur Max GILLES et Monsieur Bernard DUPONT à

Monsieur Claude VULPIAN

Rapporteur: Monsieur Michel FENARD

Vu les articles L 5211-36 et L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales ; Vu l'arrêté préfectoral du 1er octobre 2015 portant modification des statuts du Syndicat mixte du Pays d'Arles en application des articles L.5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu les dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Considérant que le Syndicat Mixte du Pays d'Arles contient au moins une commune de plus de 3.500 et habitants et compte plus de 10.000 habitants ;

Il convient à ce titre d'organiser un débat d'orientations budgétaires, acté par délibération, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ainsi, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1 _ PRENDRE acte de la tenue du Débat d'Orientations budgétaires pour l'exercice 2019,
- 2 _ APPROUVER la tenue de ce débat.

La délibération soumise au vote a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 21/03/2019

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 08 MARS 2019

2019.004 : RAPF	PORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 - ADOPTION		
Nombre de bureau en	Etaient présents :		
exercice : 24 sièges	ACCM: Monsieur Guy CORREARD, Madame Nora MEBAREK, Monsieur Jacky PICQUET,		
Suffrages:	Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Claude VULPIAN,		
16 présents dont 4 suppléants Absents : 10	Monsieur Gilles AYME (suppléant), Monsieur Christian MOURISARD (suppléant), Monsieur Pierre VETILLART (suppléant),		
Procurations: 2 Pour: 18 Contre: 0	CCVBA: Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant),		
Abstention : 0	TPA: Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Max GILLES, Jean-Claude MARTARELLO,		
Convocation du	<u>Etaient excusés</u> :		
01.03.2019	ACCM: Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Lucien		
	LIMOUSIN, Monsieur Dominique TEIXIER		
	CCVBA: Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI,		
	TPA: Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES,		
	<u>Avaient donné procuration</u> :		
	Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Monsieur Max GILLES et Monsieur Bernard DUPONT à Monsieur Claude VULPIAN		
· ·	La délibération soumise au vote a été adoptée à l'unanimité des membres présents et		

Fait à Arles le 21 mars 2019

ACCUSE DE RECEPTION:

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :

S/PREFECTURE D'ARLES
(tampon-dateur de la sous-préfecture)
2 2 MARS 2019

ARRIVEE



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

BUDGET PRIMITIF

La loi du 6 février 1992 prévoit l'organisation et la tenue d'un débat d'orientations budgétaires avant le vote du budget primitif. Ce débat s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants ainsi qu'aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) accentue l'information des conseillers dans les diverses assemblées.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective

Ce rapport donne lieu à un débat en assemblée délibérante qui en prend acte par délibération. Le débat doit permettre de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront portées dans le budget primitif.

Il est ici précisé que le vote du budget primitif 2019 sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Comité syndical du 29 mars 2019.



TABLE DES MATIERES

I – LE CONTEXTE	Page 12
Quatre axes structurent le débat	
II - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – OBSERVATIONS	Page 12
	. 484 ==
III - LES RECETTES	Page 13
IV - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – ORIENTATIONS 2019	Page 15
Évolution des effectifs	_
Dépenses de gestion courantes	
Évolution des dépenses sur les trois derniers exercices	
Dépenses d'étude et de projet	
V – LES ACTIONS	Page 17
L'animation et le suivi d'outils financiers territoriaux	_
Démarche d'attractivité territoriale	
Démarche de coopération dans le cadre de l'AMI Destinations infrarégionale	es
L'animation de la Charte agricole	
Le Projet Alimentaire Territorial : une politique publique définie autour de « Produit ici –	
Consommé ici »	
Salon des agricultures de Provence	
Plan Climat Air Énergie Territorial	
Animation du Conseil de développement	
Étude d'évolution institutionnelle	
VI- DEPENSES D'INVESTISSEMENT - ORIENTATIONS	Page 22
Réalisation d'une cartographie à grande échelle du Mode d'Occupation des	Sols (MOS)
Un SCOT en vigueur	
VII – CONCLUSION	Page 23



I - LE CONTEXTE

Depuis le 02 octobre 2017 le Pays d'Arles, est structuré en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural.

A ce titre, il réalise pour le compte de ses membres, la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, la communauté de communes Vallée des Baux Alpilles et Terre de Provence Agglomération, des projets « sur mesure » qui répondent à la mise en œuvre de la compétence SCOT ainsi qu'à sa mission de développement territorial.

L'année 2018 a été marquée par trois décisions majeures de l'État qui impactent le projet de territoire et les actions engagées, à savoir :

- le caractère exécutoire du schéma de cohérence territoriale du Pays d'Arles, approuvé le 13 avril 2018 par le conseil syndical, est suspendu par décision de la préfecture des Bouches-du-Rhône en date du 18 juin 2018,
- La préfecture des Bouches-du-Rhône répond défavorablement, le 11 mai 2018 à la demande de fusion qui lui a été adressée par les trois EPCI du territoire. Cette décision est confirmée le 28 août 2018 nonobstant l'élaboration de projet de statuts de la communauté d'agglomération du Pays d'Arles,
- Le Premier Ministre confie à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, Préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur par courrier du 11 septembre 2018 un travail de concertation sur les évolutions susceptibles de permettre à la métropole Aix-Marseille-Provence de gagner en efficacité, en visibilité et en affirmation. Le rapport devait être formalisé pour la fin de l'année 2018.

Quatre axes structurent le débat

- Poursuivre les actions engagées et garantir les moyens de leur réalisation
- Valoriser l'attractivité du territoire et conforter la promotion des initiatives
- Renforcer les coopérations intra-territoriales et définir les premiers axes d'une politique de voisinage
- Associer les acteurs publics et privés à la mise en œuvre des stratégies du territoire et accompagner les porteurs de projets.

II - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - OBSERVATIONS

Le projet de compte Administratif 2018 qui sera proposé au vote d l'Assemblée fin mars, laisse apparaître une fois les résultats repris de l'année N-1 :

- un excédent de 400 703.17 € en fonctionnement
- un excédent de 140 926.94 € en investissement
- soit un résultat global sur les deux sections de 541 703.17 €.

Les charges indirectes de fonctionnement ont été réalisées pour 85 %.

Les participations versées par les EPCI au titre de projets dont les dépenses ont été partiellement réalisées en fin d'année 2018, en lien avec la date d'attribution des marchés (soit l'élaboration de la cartographie de Mesure d'Occupation des Sols, la stratégie de promotion touristique et la démarche d'attractivité globale) ou bien qui ont été provisoirement interrompu notamment l'étude d'évolution institutionnelle, seront fléchées en 2019 pour financer ces projets.



Le fonds LEADER-EPCI n'a pas été mobilisé sur l'exercice. Les premières actions financées par ce fonds seront présentées au conseil syndical du printemps.

Le PETR n'a pas eu recours à l'emprunt pour 2018, les crédits ouverts au titre de charges financières n'ont pas été engagés.

III - LES RECETTES

Les recettes du PETR proviennent de subventions des partenaires (Europe-Feader, État-DSIL Contrat de ruralité, Région-CRET et Département) ainsi que des contributions des 3 intercommunalités qui le composent.

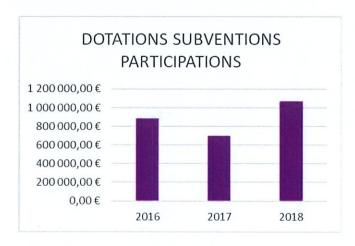
En 2018 pour assurer le fonctionnement et la conduite des projets, la participation des EPCI s'établissait à 866 250 € soit 5 € par habitant.

Le budget primitif (opérations réelles) prévoyait un financement des dépenses à hauteur de :

- 78 % par les EPCI
- 21 % par les partenaires
- 11 % par le FCTVA, les commissions sur la Provence Pays d'Arles et les remboursements de la CPAM

Les participations des EPCI ont été totalement appelées. Toutefois **82 582,44** € de titres sont en attente de versement.

Les restes à réaliser en recettes de fonctionnement s'élèvent à 280.783,00 € et mobilisent la trésorerie du PETR. 90 % sont liés au retard de remboursement des dépenses d'animation du programme LEADER. Toutefois, il est à noter que la Région co-financeur du programme, a mis en place le versement d'acomptes sur sa participation de 40%. Par ailleurs, l'autorité de gestion régionale annonce les premiers règlements au deuxième trimestre de l'année 2019.



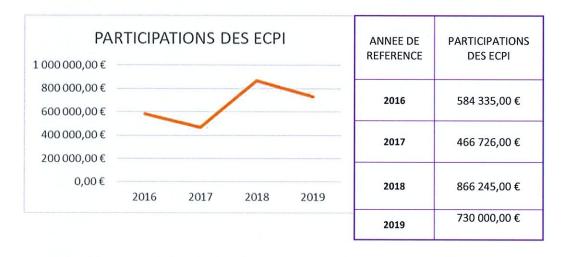
Les recettes prévisionnelles 2019 s'organisent :

- 730 000 € par les EPCI
- **75 552 €** par le FEADER
- **162 072 €** par l'État
- 112 570 € par la Région SUD
- 46 000 € par le Conseil départemental 13
- 180 000 € par le Fonds LEADER
- 297 000 € par le Fonds CEE / TEPCV
- 3811 € par le FCTVA



Les CEE (Certificats d'Economie d'Energie-EDF) abondent en 2019 un fonds budgétaire maximum de 300.000 € pour accompagner des projets qui s'inscriront dans la stratégie de transition énergétique du PCAET. Une participation de 3 000 € a été allouée et versée au capital de la Centrale villageoise du Pays d'Arles, unité de production d'énergie renouvelable qui reproupe des habitants et des entreprises. Le Comité de pilotage du PCAET travaille à la difinition de critères de mobilisation du fonds.

Un fonds LEADER, est constitué au budget du PETR à hauteur de **180 000 €**, constitué par les EPCI au bénéfice des porteurs de projets LEADER.



Les participations des intercommunalités seront validées par délibération de leur assemblée délibérante respective.

L'évolution des participations sur les trois dernières années est marquée par la mise en œuvre de nouvelles orientations et notamment :

- 2016 : accompagnement juridique à la finalisation du SCOT

 Évolution des politiques publiques régionales et désengagement progressif des subventions
 d'ingénierie,
- 2017 : perte totale des subventions régionales d'ingénierie, après le Conseil de développement, l'animation pays,

Conventionnement pluriannuel pour l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial avec la Métropole Aix-Marseille-Provence

Actualisation du projet de territoire,

• 2018 : engagement d'une mission d'étude pour l'évolution institutionnelle du territoire.



IV - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - ORIENTATIONS 2019

Évolution des effectifs

La mise en œuvre des objectifs 2019 est assurée par une équipe projet composée de 11,8 ETP, dotée de compétences et d'expériences complémentaires pour répondre aux enjeux du territoire, définir et conduire des stratégies propices à son développement durable.

Les missions du PETR étant définies avec les EPCI, en complémentarité de leurs actions, elles traduisent une volonté infra communautaire de renforcer les coopérations et les mutualisations.

Une évolution prévisionnelle de 10 % de la masse salariale en 2019, a permis le recrutement temporaire :

- d'une chargée de développement touristique qui a pris ses fonctions le 19 novembre 2018. Ses missions répondent aux objectifs identifiés dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt Destination Infrarégionale, auquel le territoire a été labellisé, notamment renforcer la promotion de notre destination touristique du territoire,
- d'une chargée de mission attractivité territoriale, par nomination interne d'une agent au 1^{er} octobre 2018, par ailleurs remplacée sur son poste à l'animation du Conseil de développement. Il s'agit de conduire la démarche global d'attractivité pour affirmer et positionner le territoire et construire avec les parties prenantes une stratégie commune et les outils appropriés.

Par ailleurs, l'emploi de « chargé de mission agriculture » a été requalifié sur 36 mois afin de répondre aux objectifs co-définis avec les partenaires et portés dans la Charte agricole.

Il est proposé à partir de 2019, de resserrer la prise en charge des moyens humains LEADER par le programme, autour de l'animateur et du gestionnaire. Le temps affecté de la Cheffe de projet ruralité est ainsi retiré du dispositif d'ingénierie permettant de reporter les crédits LEADER économisés sur la fin du programme et de maintenir un dispositif d'accompagnement. Il est à ce stade précisé le report à fin 2025 de la candidature LEADER.

Comme chaque année, il sera recherché un soutien à l'ingénierie auprès de nos partenaires notamment LEADER et l'ADEME pour le suivi du PCAET. Le programme LEADER assure par co-financement du FEADER (60%) et de la Région (40%), la totalité des dépenses d'animation, de gestion et de communication du dispositif d'accompagnement des porteurs de projets.

Toutefois il est rappelé le désengagement de l'État au titre de l'ingénierie dans le Contrat de ruralité en 2018 et de la Région dans le CRET à partir de 2017.



	Exécution des dépenses de personnel en 2016	Exécution des dépenses de personnel en 2017	Prévisionnel des effectifs et des dépenses de personnel en 2018	Prévisionnel des effectifs et des dépenses de personnel en 2019
Les effectifs	10 ETP	9,3 ETP	10,5 ETP	11,8 ETP
Les cadres d'emploi	9 attachés territoriaux	8,3 attachés territoriaux	9,5 attachés territoriaux	10,8 attachés territoriau
	1 Adjoint administratif	1 Adjoint administratif	1 Adjoint administratif	1 Adjoint administratii
Statuts du personnel	2 titulaires	1 titulaire + 1 stagiaire	2 titulaires + 1 stagiaire	3 titulaires
	1 CDI	1 CDI	2 CDI	2 CD
	7 CDD	7,3 CDD	5,5 CDD	6,8 CDD
Stagiaires universitaires	2 (agriculture et tourisme)	3 (agriculture, transition écologique et attractivité-	2 (communication et participation citovenne)	2 (Transition énergétique + agriculture alimentation
	460 019,00 €	452 878,00 €	546 821,00 €	602 495,00 €
	et frais assimilés » (hors médecine du	personnel et frais assimilés » (hors		Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » (hors médecine du travail)
Avantages en nature		Mise en place du Compte Epargne Temps	Compte Epargne Temps	Compte Epargne Temps & mise en place du RIFSEEP

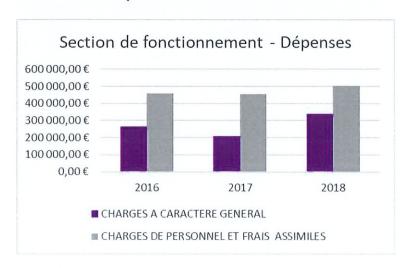
Dépenses de gestion courantes

Les charges de fonctionnement du PETR sont stables, les dépenses sont maitrisées. Elles connaitront une hausse correspondant aux frais inhérents à la création des postes et à l'équipement des agents

Par ailleurs, le copieur-imprimante-scanner du PETR a été renouvelé en fin de contrat de location, par avenant à la convention informatique et numérique conclue avec la ville d'ARLES. Le PETR bénéficie ainsi des tarifs négociés entre la société RICOH et la commune ce qui représente une économie annuelle évaluée à **14 500 €.**

Au regard de ces éléments et à ce stade de l'élaboration du BP 2019, les charges indirectes en fonctionnement s'élèveraient à environ 100 160 € et 4 600 € en investissement.

Évolution des dépenses sur les trois derniers exercices





Dépenses d'étude et de projet

Les charges à caractère général d'un montant total de **866 415** € couvriront à 88 % des dépenses directes d'études et de projets sous maitrise d'ouvrage du PETR.

> Partenariats conventionnés avec :

- la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial 13,
- la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour la participation du territoire à la troisième année du Salon des agricultures de Provence,
- l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix pour son apport en expertise technique à la préfiguration du projet de territoire et à la valorisation des outils de planification,
- L'office de tourisme, missionnée pour la gestion de la place de marché, l'audit et l'évolution de la plateforme Provence Pays d'Arles.

Pour un montant total de 165 000 €.

Deux provisions sont inscrites au Budget Primitif du PETR :

- Depuis 2007 lors de la reprise des comptes de l'association du Pays d'Arles par le syndicat mixte, une provision de 31 725,25 € pour créance à solder auprès de la société SPE-Géodis alors en liquidation judiciaire,
- Depuis 2011 par convention amiable de rupture du marché avec PROSCOT, un solde de 12 855,24 € est porté au budget, le versement est contesté par le PETR.

V - LES ACTIONS

L'animation et le suivi d'outils financiers territoriaux

> Le Contrat de ruralité

Il formalise un cadre partenarial entre l'État, le PETR, les trois EPCI et les PNR des Alpilles et de Camargue.

Engagé en 2017 sur un horizon à 4 ans, il soutient les stratégies du territoire en faveur de l'accessibilité des services publics et des soins à la population, le développement de l'attractivité du territoire, la vitalité des bourgs centres, le développement numérique et la téléphonie mobile, le renforcement de la mobilité et la transition écologique et la cohésion sociale.

Une convention annuelle fixe les engagements financiers de l'État au titre de la DSIL et du FNADT.

- Le territoire a bénéficié en 2017, de 1,724 millions d'euros de DSIL (après gel de 30 % de crédit) qui ont bénéficié à 16 actions, 400 000 € de DSIL thématique, 113 000 € de FNADT,
- En 2018, la DSIL s'élevait à 1,517 millions d'euros en faveur de 15 actions et 56 000 € de FNADT.

Les arbitrages en cours, sont conduits par la Préfecture de Région en charge de la répartition de l'enveloppe par département et par dispositif.

Le Comité de pilotage du contrat de ruralité, co-présidé par la sous-préfecture et le PETR, se réunira début mars, l'objectif est de finaliser la programmation et l'ensemble des fiches actions pour avril-mai afin d'engager les opérations dans les meilleurs délais.

Le Contrat Régional d'Équilibre Territorial

La Région a relancé une nouvelle génération de CRET sur 3 ans.

Les projets inscrits devront être en déclinaison du Plan Climat régional voté fin 2017.



L'enveloppe triennale sera négociée au regard des projets proposés, du taux de consommation du CRET 1 et du nombre d'habitants du territoire. Elle est évaluée entre 9 et 11,2 millions d'euros.

La construction de la maquette budgétaire adossée au contrat a été amorcés en juin 2018 avec les maitres d'ouvrage. Elle a fait l'objet d'échanges avec les services de la Région pour avis.

A ce stade, chaque intercommunalité doit établir la priorisation des projets qui seront soumis à la Région. Un dialogue doit ensuite être engagé entre les EPCI et le PETR pour finaliser cette priorisation.

L'objectif est de réunir le Comité de pilotage début avril pour inscrire à la commission permanente de juin 2019 l'adoption du CRET Pays d'Arles.

➢ Programme LEADER 2015 − 2025

Le territoire bénéficie au titre de son programme Leader « Agir pour une économie de proximité basée sur la qualité », d'une enveloppe de FEADER contractualisée qui s'élève à 2.066.522,93 €, soit 1.549.892,21 pour le financement de projets (hors charges d'animation et de gestion du programme). La maquette financière globale s'élève à 3 444 200 € dont 35 % sont abondés par la Région et 5 % par les EPCI du territoire.

23 dossiers ont été soutenus depuis fin 2016 pour un montant total de 965 000 €, soit 50 % de l'enveloppe, hors coopération qui a été seulement ouverte en tout début d'année 2019. Le taux moyen d'intervention par projet est de 80 %.

La 5^{ème} vague d'appel à projets a été lancé au cours du mois de février 2019, elle inclut le volet coopération du programme.

L'objectif est de recueillir pour la fin mars de nouvelles fiches projets qui feront ensuite l'objet d'un accompagnement renforcé et d'un suivi technique pour le montage du dossier avant d'être présenté au Comité de programmation pour avis dans un premier temps et pour attribution d'un financement lors d'une deuxième séance.

Parallèlement, les projets ayant pu démarrer, un plan de communication est en cours de construction pour renforcer la visibilité du programme et la notoriété du dispositif.

Démarche d'attractivité territoriale

Le PETR s'est engagé dans démarche d'attractivité qui vise à affirmer et positionner le territoire par la construction avec l'ensemble des parties prenantes d'une stratégie commune, d'outils opérationnels et d'actions de promotion auprès de différentes cibles (entreprises, étudiants, actifs, « talents...).

La démarche d'attractivité est inscrite au Contrat de ruralité 2017 et bénéfice d'un soutien financier de l'État en DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement Local) qui finance à hauteur de 80 % le budget initial de 125 000 €. Les premières dépenses ont été réalisées en 2018. Le budget 2019 du projet s'élève à **94 910 €.**

Une méthodologie adaptée au contexte local, aux enjeux du territoire et aux contraintes d'un budget initial réduit de près de 40 %, a été détaillée avec un cabinet spécialisé au cours de l'année 2018. Une étude de notoriété et d'image web a été réalisée (lieux « portes d'entrée », marques et mots clés associés au territoire, etc).

Les outils de communication et d'animation de la démarche ont été définis et engagés, notamment un site internet qui intégrera des fonctionnalités participatives pour faciliter les relations avec les acteurs mobilisés. L'objectif est de finaliser pour novembre-décembre 2019 (avec un rendu intermédiaire en juin 2019), les différents volets de la démarche :



- le portrait identitaire du territoire (identification des éléments qui fondent le sentiment d'appartenance et de reconnaissance du territoire et le singularisent. Ceux-ci détermineront les choix stratégiques de promotion et de communication du territoire)
- le diagnostic partagé qui pose les grands enjeux d'attractivité du territoire,
- la stratégie, qui clarifie la vision, l'ambition et le positionnement du territoire (valeurs, atouts, cibles internes et externes...)
- la plan d'actions (en fonction de la pertinence, il pourra s'agir d'une marque appropriable par les acteurs, de supports de communication comme des sites ou plaquettes, de la mobilisation d'ambassadeurs du territoire, d'événements et actions de promotion ...).

Démarche de coopération dans le cadre de l'AMI Destinations infrarégionales

L'AMI constitue le volet touristique de la démarche d'attractivité globale.

Suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Destinations infrarégionales », la candidature du Pays d'Arles a reçu une réponse favorable de la région SUD pour mettre en œuvre la première phase de la démarche, à savoir l'élaboration d'une stratégie partagée et d'un plan d'actions pluriannuels. Une aide régionale de **27 000** € vient abonder le budget du projet (taux variable entre 30 et 50 % selon les dépenses réalisées).

L'attractivité historique du Pays d'Arles ne peut faire face à la concurrence nationale et internationale qui s'exerce. Les destinations s'organisent et disposent de moyens de communication importants pour enrichir leur offre et booster leur visibilité.

La stratégie Pays d'Arles se fondera sur les stratégies et projets existants et devra permettre d'identifier quels dénominateurs communs font sens sur le territoire constitué des 3 EPCI, pour dessiner une destination unifiée et renforcer la destination Pays d'Arles.

La méthodologie de travail est en cours de formalisation, elle doit permettre de renforcer les partenariats du territoire. L'objectif est de finaliser ces éléments pour déposer en octobre-novembre 2019, le plan d'actions pour financement par la Région.

L'animation de la Charte agricole

La Charte agricole du Pays d'Arles, validée en juin 2017 par le PETR, décline la stratégie agriculture et alimentation du territoire et encadre son action.

Les missions menées sont les suivantes :

- 1. Animation de l'instance de gouvernance dédiée à l'agriculture-alimentation au sein du PETR du Pays d'Arles, la Commission agriculture et alimentation
- 2. Animation transversale de la Charte et suivi des projets structurants (échanges techniques, partenariats, accompagnement et recherche de financement pour les projets...: plus de 50 réunions d'accompagnement de projet en 2018); appui renforcé au montage des projets agricoles inscrits dans les contrats financiers portés par le PETR (Contrat de Ruralité, Contrat Régional d'Équilibre Territorial, programme LEADER),
- 3. Conduite des actions pilotées ou co-pilotées par le Pays en lien avec la Charte agricole, et accompagnement/recherche de financement pour les initiatives du territoire :
 - <u>Axe 1 de la Charte agricole : diversifier les débouchés, promotion</u> : Élaboration et mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial (cf. ci-dessous) ; co-portage du Salon des Agricultures de Provence (cf. ci-dessous) ; soutien au développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective ; soutien au déploiement de différents types d'unités de transformation (Lycée Agricole de St Rémy de Provence...),



- Axe 2 de la Charte agricole: accompagner les productions et les démarches de qualité: Valorisation des productions de qualité en Pays d'Arles avec l'accompagnement et le du collectif des producteurs sous signe de qualité « Entre Alpilles, Crau et Camargue (6 ODG, 2.000 producteurs) ... Le collectif a bénéficié en 2018 d'un financement de 10 000 € via la démarche d'attractivité du Pays d'Arles.
- Axe 3 de la Charte agricole: optimiser les ressources, dynamisation du foncier: Articulation des stratégies et actions sur le foncier agricole et participation aux travaux du MOS (Mode d'occupation des Sols); Soutien à l'essaimage d'espaces test agricoles sur plusieurs communes du Pays d'Arles, en lien avec l'identification des friches, appui à la mobilisation du FDGER.

Le Projet Alimentaire Territorial : une politique publique définie autour de « Produit ici – Consommé ici »

Le Projet Alimentaire Territorial 13 est co-piloté avec la métropole Aix-Marseille-Provence. Une convention de partenariat fixe les objectifs et les missions des partenaires. Dans ce cadre, la contribution 2019 du PETR s'élève à 15 000 €.

Le diagnostic agricole et alimentaire a été livré en fin d'année 2018.

Une plateforme participative ouverte « J'en parle » permet depuis début février, le recensement et la valorisation des projets déposés par chaque opérateur.

L'objectif visé est d'obtenir une labellisation par l'État en début d'année 2020 et de poursuivre les actions engagées. Pour ce faire, l'année 2019 sera marquée par la concertation (réunions d'experts, forums ouverts...) qui permettra d'abonder la stratégie et le plan d'action. Parallèlement, des chantiers prioritaires seront impulsés, notamment l'approvisionnement local de la Restauration Hors Domicile.

Salon des agricultures de Provence

Le Salon des agricultures est un moment de rencontre important pour le monde agricole et le grand public, mais aussi entre les acteurs de la filière. Il représente une opportunité économique pour les agriculteurs présents en concentrant plusieurs dizaines de milliers de visiteurs sur 3 jours. Le nombre de visiteurs est croissant, 50 800 en 2018 contre 44 000 en 2017.

Le PETR participera aux côtés du Département 13, de la métropole Aix-Marseille-Provence, de la Chambre d'Agriculture et de Montpellier Sup Agro, à la 3ème édition du Salon. Une augmentation de la contribution est proposée à hauteur de 80 000 €.

Plan Climat Air Énergie Territorial

Le PCAET approuvé en 2016, entre dans sa phase d'évaluation à mi-parcours. Un stagiaire de l'École Centrale de Nantes est recruté pour conduire, sous l'autorité du chef de projet PACET, cette mission à compter du 8 avril pour une durée de 6 mois. L'évaluation doit permettre de mesurer l'évolution du territoire au regard de son bilan énergétique, de ses émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et sa capacités d'adaptation au changement climatique.

Une indemnité de stage est portée au Budget primitif, au taux en vigueur de 3.75 € de l'heure, soit environ **500** € par mois.

Le PETR est accompagné par l'ADEME pour la période juillet 2017 – juillet 2020 à hauteur de 24 000 € par an (pour deux années 2017 – 2018 et 2018 – 2019) pour le poste de chef de projet PCAET.

L'ADEME cofinance également à hauteur de 40 000 € (80%) sur trois ans l'action du PETR sur les changements de comportements en faveur de la transition énergétique.



En 2018 un marathon créatif organisé en partenariat avec le Pôle Industries Culturelles & Patrimoines du Pays d'Arles a associé un réseaux d'acteurs créatifs pour inventer des actions innovantes autour de la transition écologique. Un projet de service de covoiturage domicile-travail a été sélectionné par le jury de ce marathon créatif. Il sera mis en œuvre entre mars 2019 et avril 2020 avec un budget de 30 000 € HT (80% de cofinancement ADEME).

Par ailleurs, le fonds CEE/TEPCV pourra être mobilisé pour accompagner des actions innovantes de promotion des objectifs de transition énergétique.

Animation du Conseil de développement

L'action du Conseil de développement vise à tisser du lien entre les citoyens et les acteurs du Pays d'Arles et à les impliquer dans la construction d'un projet de territoire.

Le conseil de développement du PETR a été renouvelé au cours de l'année 2018. Les nouveaux membres ont défini la feuille de route de ses actions prioritaires pour 2019. Des groupes de travail ont été mis en place sur des thématiques variées, dans l'objectif d'apporter une parole citoyenne aux projets portés par le PETR et les intercommunalités. Le Conseil de développement souhaite notamment participer à la réflexion sur la Mobilité durable, aux concertation du Projet Alimentaire Territorial et au suivi du Plan Climat. Pour alimenter ses travaux, le Conseil de développement pourra organiser des conférences-débats, forums ou ateliers participatifs.

Le Conseil de développement est actif dans le réseau des structures de démocratie participative locales, régionales, nationales. Les membres du Conseil de développement participeront d'ailleurs à l'organisation des Assises de la Société Civile à l'automne en partenariat avec le CESER et les Conseils de développement de la Région PACA.

Le PETR met à disposition du Conseil de développement une animatrice à temps plein qui anime les groupes de travail thématiques ainsi qu'un budget actions-communication de 13 000 €.

Étude d'évolution institutionnelle

Le groupement KLOPER-SEBAN-DURANTON, spécialisé en finances publiques, organisation et droit des collectivités a été recruté en avril 2018. La mission d'étude co-pilotée avec les trois intercommunalités membres du PETR, a pour objectif de déterminer le format juridique et financier qui permettra au territoire de s'organiser en dehors de la métropole Aix-Marseille-Provence fusionnée avec le département des Bouches-du-Rhône. Une méthodologie associant les élus du territoire (communaux, intercommunaux, conseillers départementaux et régionaux ainsi que les parlementaires) à l'avancement des différentes phases de l'étude a été définie. Les instances de pilotage et de suivi ont été réunis pour débattre régulièrement en présence du groupement.

Dans le cadre de cette étude, le projet d'évolution institutionnelle du territoire retenu et adressé au Préfet au titre de la mission de concertation qu'il a reçu en septembre 2018 du Premier Ministre, porte une première phase de fusion des 3 EPCI au sein d'une intercommunalité unique. Dans un deuxième temps, l'exercice des compétences du département nécessitera son évolution en collectivité à statut particulier. La proposition déployée, revêt un caractère innovant et expérimental, en ce qu'elle associe la Région SUD à l'exercice des compétences héritées du département. Le format le plus adapté de gestion de chacune des compétences sera recherché, services mutualisés, conventions...

Toutefois, l'organisation territoriale qui résultera de la concertation conduite par le Préfet et de la décision attendue du gouvernement, nécessitera l'adoption par le parlement d'une loi ordinaire, dont le calendrier parlementaire, à ce jour, n'est pas fixé.

Le solde du marché est inscrit au projet de Budget primitif. L'étude a été financée par une participation des EPCI sur le Budget 2018.



VI- DEPENSES D'INVESTISSEMENT - ORIENTATIONS

Réalisation d'une cartographie à grande échelle du Mode d'Occupation des Sols (MOS),

Un cabinet Alisé géomatique, spécialisé a été recruté en juillet 2018 pour réaliser la cartographie du Pays d'Arles qui vient compléter celle déjà réalisée par Parc Naturel Régional de Camargue sur son territoire.

L'avancement des travaux fait l'objet d'échanges et de présentations réguliers en comité de pilotage composé des 3 EPCI et des 2 PNR.

Le marché MOS, cofinancé par l'État et la Région, comprend la réalisation de deux cartographies en 2009 et 2017 qui permettront de montrer les dernières évolutions de l'occupation du sol. En outre, le marché prévoit la réalisation d'un linéaire de haies sur l'ensemble du territoire.

La cartographie 2017 est en cours de finalisation (début mars). Elle pourra commencer à être exploitée dès sa livraison. Les linéaires de haies et la cartographie de 2009 seront livrés respectivement en avril puis en juin.

Suite à une première évaluation du bureau d'étude et de nombreux échanges au sein du comité de pilotage, il a été proposé une modification du marché initial (11% du prix du marché initial). Celle-ci permet de prendre en considération des difficultés d'harmonisation de la base de la donnée du PNRC - déjà existante- avec celle du Pays d'Arles et notamment l'harmonisation des postes artificialisés (habitats, réseaux de voierie...).

Ces précisions permettront un suivi statistique de qualité et fiable sur l'ensemble du PETR sans exclure la Camargue et notamment sur l'artificialisation diffuse qui sera interprétée avec la même précision que sur le reste du territoire.

Le solde du marché et de son avenant est inscrit au Budget primitif à hauteur de 71 610 €.

Outre une utilisation des données dès leur livraison, via chacun des services SIG du territoire, il pourrait être proposé de valoriser la donnée produite dans ces cartographies MOS en réalisant des éléments d'expertise et d'analyse à l'attention des décideurs (élus et techniciens des EPCI, PNR et communes).

Un SCOT en vigueur

Le caractère exécutoire du SCOT est suspendu par lettre d'observations du Préfet datée du 20 juin 2018.

Un recours en contentieux a été déposé le 28 novembre dernier dans le silence de la Préfecture au recours gracieux adressé auparavant dans les délais de la procédure.

Dans un même temps, un processus de dialogue a été engagé avec les services de l'État qui demandent le retrait, dans le SCOT, de plus de 200 hectares d'extension foncière à vocation économique.

Les EPCI et les communes concernées accepteraient de retirer 42% des extensions demandées. L'État retirerait 16% de ces demandes.

Les discussions se poursuivent sur deux autres secteurs situés sur Terre de Provence.

L'objectif est de rendre le SCOT exécutoire en avril-mai 2019 au plus tard. Le SCOT devra alors être ré-approuvé par le conseil syndical.

Il permettra de conforter et d'impulser les dynamiques du territoire. En effet, en l'absence de SCOT exécutoire, l'État est saisi pour émettre les avis nécessaires aux évolutions des documents d'urbanisme communaux. Par ailleurs, les enjeux d'évolution institutionnelle auxquels le territoire est aujourd'hui confronté, pourrait se traduire par une fusion du Pays d'Arles avec la Métropole Aix-Marseille-Provence. Dans cette perspective, la métropole devrait modifier le périmètre de son SCOT et relancer sa démarche ce qui pourrait prendre près de 6 ans avant que le territoire ne dispose d'un SCOT exécutoire.

Parallèlement dans le contexte institutionnel instable que connait le Pays d'Arles, le PETR propose en 2019 de poursuivre une réflexion prospective et analytique du territoire sur des sujets clefs qui sont susceptibles d'impacter durablement le développement du Pays d'Arles, au titre desquels les déplacements, les paysages et l'identité.



Concernant les mobilités, un état des lieux des mobilités sur le Pays d'Arles a été réalisé en liens étroits avec les trois EPCI et les PNR de Camargue et des Alpilles. Il est complété par des entretiens avec les territoires voisins pour prendre en compte leurs stratégies de mobilité et travailler aux connexions entre nos territoires. Parallèlement une démarche de benchmark des initiatives déployées sur les territoires peu denses est réalisée avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Arles.

L'objectif est de réunir en mai-juin des ateliers de la mobilité qui associeront les acteurs concernés (État, Région, EPCI, PNR, acteurs privés...) pour identifier les axes communs et accompagner des initiatives.

Concernant les autres thématiques, il s'agira de réfléchir avec l'appui de l'expertise de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix, à la réalisation d'études qui nous permettront de bien identifier les dynamiques nouvelles du territoire. Ainsi, la question paysagère sera étudiée par le prisme des mutations en cours et à venir, notamment sur les paysages du quotidien, qui sont un enjeu majeur pour le territoire dont l'ambition est de maintenir une attractivité ainsi qu'une certaine qualité de vie et de se distinguer des territoires voisins.

Ce travail permettra de garantir, dans la durée, la cohérence des différentes interventions et de se donner les moyens de construire un projet de territoire de qualité qui s'appuie sur les caractéristiques et les ressources locales. Ici encore, il sera recherché un soutien financier auprès des partenaires du PETR (DREAL, ADEME, Région...).

VII - CONCLUSION

Le Pays d'Arles dispose d'une attractivité historique, qui doit aujourd'hui et dans les années à venir faire face aux différentes transitions sociétales, écologiques et économiques à l'œuvre dans chacun des territoires.

En effet, les évolutions sont nombreuses. Elles touchent l'aménagement du territoire (densification), les mobilités, les paysages, l'économie (-200 ha dans le SCOT), le tourisme, la production d'énergies renouvelables, l'évolution des consommations (plus de traçabilité des productions), une demande croissante des habitants de s'impliquer dans la construction des politiques publiques, ...

La concurrence territoriale est réelle. Les territoires multiplient les initiatives innovantes. D'un point de vue touristique notamment les démarches d'attractivité sont nombreuses et les moyens déployés sont importants et variés.

L'enjeu du Pays d'Arles est, dans ce contexte mouvant, de réussir sa « transition » et de maintenir son attractivité et son dynamisme, tout en confortant la qualité de son territoire.

Aussi, les moyens renforcés du PETR - qui se dote de deux Équivalents Temps Plein (ETP) complémentaires sur les thèmes du tourisme et de l'attractivité territoriale, renforce un poste sur l'agriculture, relance son Conseil de développement - associés aux moyens déjà engagés qui permettent notamment de mettre en œuvre un PCAET, de finaliser un SCOT, de labéliser un Projet Alimentaire Territorial, vont lui permettre d'engager des réflexions sur des sujets clefs qui sont susceptibles d'impacter durablement le développement du Pays d'Arles.

Cette réflexion prospective, la déclinaison de plan d'actions actualisés, complémentaires et se répondant les uns aux autres, permettront de préparer l'avenir et d'anticiper les problématiques de demain quel que soit son avenir institutionnel.

Le rôle du PETR est aujourd'hui de mobiliser l'ensemble des acteurs pour accompagner cette transition du territoire.



CONSEIL SYNDICAL DU 08 MARS 2019

NOTE D'INFORMATION – CALENDRIER DE LA DEMARCHE D'ATTRACTIVITE

<u>Rapporteur</u>: Monsieur Michel FENARD <u>Suivi technique</u>: Madame Sylvie Hernandez

avec les acteurs publics et privés.

Contexte

Le PETR du Pays d'Arles a initié une démarche dans le cadre du Contrat de ruralité, pour affirmer et positionner le territoire et construire, avec l'ensemble des parties prenantes de l'attractivité territoriale, une stratégie commune et un panel d'outils opérationnels appropriés aux enjeux du Pays d'Arles.

Cette démarche d'attractivité globale (ou de « marketing territorial ») mettra en cohérence les actions en faveur de la promotion du territoire, et constituera le cadre d'une dynamique d'animation constante pour valoriser et fédérer les acteurs.

1. Les premières étapes : la préparation de la démarche

Avec l'appui d'un cabinet spécialisé, une méthodologie adaptée aux enjeux spécifiques du territoire et au contexte, mais également aux contraintes budgétaires (changements de fonctionnement du DSIL), a été précisée : celle-ci prévoit de mettre l'accent sur la dynamique d'acteurs, à travers différentes étapes de mobilisation, et sur la définition de l'identité territoriale pour singulariser et démarquer l'offre du territoire. Les outils de communication et d'animation de la démarche ont été également définis et seront finalisés pour le lancement du diagnostic. L'outil principal sera constitué d'un site Internet d'information, intégrant au fur et à mesure des besoins de la démarche des fonctionnalités participatives pour favoriser une relation permanente

La gouvernance et les modalités de mobilisation des acteurs évolueront tout au long de la démarche afin de garantir sa transparence, la prise en compte des analyses, mais aussi des projets et actions en cours dans un projet co-construit, et fédérer autour d'une ambition commune.

Une analyse de notoriété et d'image du territoire a été réalisée. Elle s'appuie sur les requêtes web (fréquence de mots frappés sur les moteurs de recherche) pour analyser les éléments de notoriété spontanée, de popularité et de singularité qui constituent l'image du Pays d'Arles : portes d'entrée du territoire, type de mots clés associés au Pays d'Arles, etc. Une présentation au bureau syndical et au COPIL de la démarche sont prévues.

L'ensemble de ces éléments de préparation a permis de définir un cahier des charges et de sélectionner un prestataire pour accompagner le Pays d'Arles tout au long de la démarche. Le Cabinet CoManaging, qui a accompagné plus de soixante territoires de tous types et tailles a été retenu pour son expertise et la qualité de son approche, à l'écoute des besoins spécifiques de chaque territoire.

1. Les prochaines étapes : partager une vision du territoire (bilan d'attractivité et portrait identitaire)

Une feuille de route méthodologique a été précisée courant février pour planifier et organiser les temps forts de mobilisation des acteurs et les étapes de validation. L'établissement de cette feuille de route et la capitalisation des ressources disponibles ont conduit à l'étalement du calendrier initial (tel que décrit dans l'offre du prestataire) pour garantir la qualité du bilan d'attractivité, et par voie de conséquence la pertinence des choix stratégiques à opérer.



1.1 Réalisation d'un portrait identitaire du territoire (mars – juin 2019)

Le portrait identitaire constitue une étude qui analyse, synthétise et présente l'identité d'un territoire. Cette analyse aboutira à la définition des éléments qui fondent un sentiment d'appartenance et de reconnaissance du territoire, et permettent de le différencier pour le promouvoir. Elle fournira une base indispensable pour l'élaboration d'argumentaires, identités visuelles, univers de marque, etc.

Le portrait sera réalisé par la créatrice de la méthode et spécialiste française en la matière.

1.2 Réalisation d'un diagnostic partagé et d'un bilan d'attractivité (mars -juin 2019)

Le diagnostic capitalisera les études existantes, et un groupe de travail sera mobilisé pour compléter ces données par des analyses plus poussées et dynamiques afin de passer d'un état de lieux à une analyse de ce qui « fait question » dans l'offre du territoire, sa notoriété et son image. Le bilan d'attractivité proposera une analyse des enjeux d'attractivité (les points sur lesquels le territoire devra agir et mobiliser l'ensemble des parties prenantes de son offre).

Il sera construit et partagé à travers des ateliers participatifs, en particulier un temps animé par un expert de premier plan, et consacré à la thématique culture (qui a été identifiée comme un enjeu majeur du territoire), et un « focus group » avec des jeunes et acteurs jeunesse.

L'enjeu réside dans l'appropriation d'une vision du territoire, déterminante pour fonder les choix stratégiques. Un temps de présentation (événement et/ou conférence de presse) sera ainsi prévu en juin pour partager les enjeux et annoncer les temps forts d'élaboration de la stratégie.

2. De la stratégie à la mise en œuvre du plan d'actions collectif

2.1 Co-construction d'une stratégie d'attractivité (juillet 2019 – octobre 2019)

La co-construction de la stratégie d'attractivité sera réalisée à travers des ateliers participatifs, et prendra en compte une analyse rigoureuse des bonnes pratiques et des tendances. Cette approche permettra de disposer d'une « plateforme stratégique » : la vision (le développement et l'attractivité souhaités), l'ambition, le positionnement du territoire (notamment face aux territoires « concurrents »), les valeurs qui guident l'action et les éléments de « personnalité » du territoire qui le différencient...
Une présentation intermédiaire de la plateforme stratégique sera réalisée en juin 2019.

2.2 Définition du plan d'actions (novembre – décembre 2019)

Un plan d'actions sera décliné à partir des orientations fixées par la stratégie. La finalisation du plan d'actions sera réalisée en interne par la cellule projet, mais comportera des temps de partage avec les acteurs et de validation par les instances de pilotage. Une présentation de la plateforme stratégique et du plan d'actions dans le cadre d'un événement fédérateur sera organisée à l'issue de cette étape.

2.3 Mise en œuvre des outils de promotion du territoire (à compter de décembre 2019)

Les actions et outils de promotion du territoire seront définis en fonction de la stratégie et en prenant en compte les démarches et outils existants, infra et supra-territoriaux, dans une logique de pertinence et d'efficacité.

Ces outils pourront comporter:

- une marque et un guide de la marque, ou une boite à outils pour les partenaires et ambassadeurs (argumentaires, éléments de charte graphique...),
- des outils numériques et autres supports : portail de promotion de l'offre globale, sites dédiés thématiques, plaquettes, brochures...
- des événements et programmes d'animation (exs : événements en direction des start-up, "pop-up stores », présence sur des salons nationaux et internationaux...).



3. Démarche de coopération dans le cadre de l'AMI Destinations infrarégionales

Suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Destinations infrarégionales », la candidature et la demande de financement du PETR du Pays d'Arles ont reçu une réponse favorable de la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur pour mettre en œuvre la première phase de la démarche, à savoir l'élaboration d'une stratégie partagée et d'un plan d'actions pluriannuel (montant de la subvention : 27000 euros). L'objectif est de finaliser ces éléments pour octobre-novembre 2019.

Pour coordonner et animer cette démarche, une chargée de mission développement touristique (CDD de 12 mois) a été recrutée. La méthodologie est à préciser, toutefois celle-ci se fondera sur la mise en cohérence des stratégies et projets existants et la mobilisation des compétences des acteurs.

Cette stratégie constituera le volet touristique de la démarche d'attractivité globale, et sera réciproquement enrichie des apports du portrait identitaire pour construire une destination lisible et singulière. L'articulation des calendriers et la prise en compte des livrables ont été prévus.